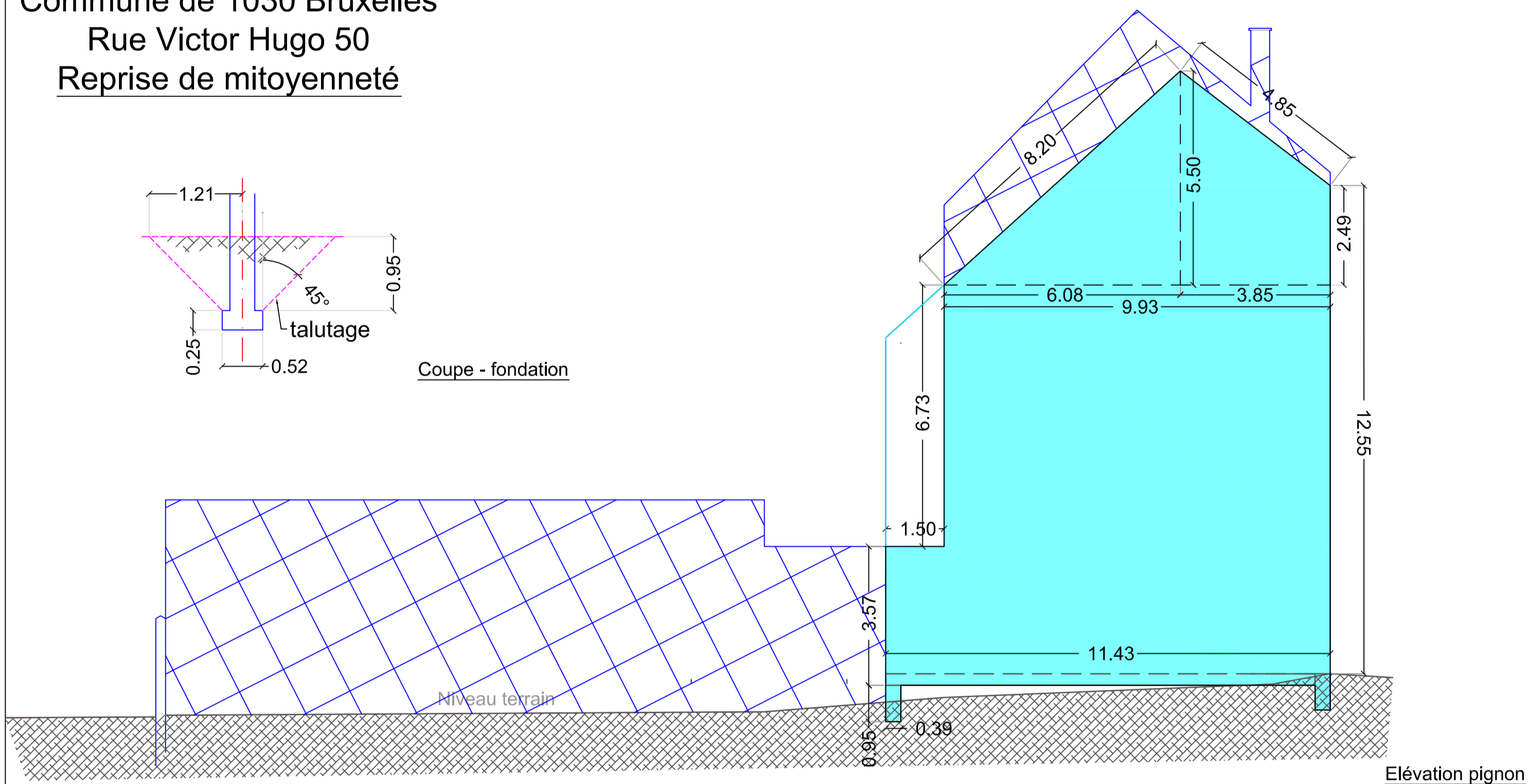


Commune de 1030 Bruxelles  
Rue Victor Hugo 50  
Reprise de mitoyenneté



Coupe - fondation

Elévation pignon

Pour accord sur la cession de la mitoyenneté décrite au présent procès-verbal.

Monsieur XXXXXX  
Madame XXXXXX  
Monsieur XXXXXX

LEGENDE	
	Profil du bâtiment n°52 existant
	Profil projeté du nouveau bâtiment
	Partie à rendre mitoyenne
	Partie du n°52 non mitoyenne

15.09.14  
1/100

L'an deux mil quatorze, le 23 septembre.

Je soussigné,

Laridant Benoît, Géomètre-Expert, inscrit au tableau fédéral des Géomètres-Experts sous le numéro GEO-040424, légalement admis et assermenté en cette qualité près du Tribunal de Première Instance séant à Nivelles, représentant valablement la sprl ARPENDIS dont les bureaux sont établis à Ittre, rue Haute 20, déclare :

Avoir été requis par :

- Monsieur XXXX domicilié XXXXX et  
- Monsieur XXX, se déclarant propriétaire du bien et de la partie du mur à rendre mitoyenne sis rue Victor Hugo, 52 à 1030 Schaerbeek.  
Déclare avoir procédé à l'évaluation de la partie du mur pignon sise rue Victor Hugo, 52, parcelle cadastrée commune de Schaerbeek, 5ème division, section C, n° 73 M4, à rendre mitoyen entre les propriétés de mes requérants, laquelle figure au plan ci-contre sous un liseré bleu.  
J'ai reconnu contenir et valoir comme suit :

	nbr	L	l	h	a	Quantité	PU	Total
		m	m	m	m	m²	€	€
<b>Travaux</b>								
Tracé	1	11,83	2,42	0,52	0,95	18,24	23,00	373,55 €
Reste	1	11,83	0,52	0,25		1,51	59,00	89,20 €
<b>Fondation</b>								
Rectangle	1	11,83	0,52	0,25		1,51	163,00	246,44 €
<b>Mçonnerie</b>								
Rectangle	2	0,39	6,95		0,32	0,12	469,00	199,08 €
Rectangle	1	11,43	2,57		0,32	13,00	469,00	6 090,51 €
Rectangle	1	9,93	6,73		0,32	21,39	469,00	9 837,21 €
Triangle	1	6,08		5,50	0,32	5,35	469,00	2 481,18 €
Trapeze	1	3,85	5,5	2,49	0,32	4,92	469,00	2 284,05 €
							Valeur du mur neuf =	21 387,22 €
							Vitesse = 50 x (A%L + A)	
							Avec A = age du bâtiment et L = longévité estimée	
							Dans notre cas, A = 80 ans et L = 150 ans	
							Ce qui donne une vitesse de 43 % et donc une valeur résiduelle de	52%
							Valeur du mur avec la vétusté =	11 124,26 €
							Dont la moitié =	5 560,68 €
							<b>Total à payer</b>	<b>5 560,68 €</b>

Les honoraires pour ce plan sont de xxxxx € TTC et sont à rembourser en deux parties. Ma mission terminée, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal en triple exemplaires, dont une pour Monsieur le Receveur de l'Enregistrement.

ARPENDIS S.P.R.L.

Procès-verbal de reprise de mitoyenneté

20 rue Haute  
1460 ITTRE  
Tél/Fax : 067/64.45.50

TVA/RPM : 0465.259.609

Dressé le 15-09-2014

Dossier : 14-124 Plan n° : P04  
Echelle(s) : 1/100

LARIDANT Benoît  
Géomètre-Expert

GEO-040424